

1. BOURSES NATIONALES : VERIFICATION DE RESSOURCES

Public concerné : Elèves lycéens boursiers en 2021-2022 et se trouvant dans l'une des situations ci-dessous :

- Admis à redoubler
- Changeant d'orientation
- Préparant un diplôme de niveau supérieur dans le 2nd degré (élève de CAP passant en Bac Pro)
- Préparant une mention complémentaire au diplôme déjà obtenu
- Titulaires d'un BAC ou CAP et préparant un autre en un an.
- Issus d'un dispositif MLDS, 3^{ème} prépapro ou autres classes du 1^{er} cycle lycée et accédant à un CAP ou Bac Pro.
- Bourse supprimée au cours de l'année 2021/2022 et souhaitant son rétablissement.
- Votre situation familiale ou financière a évolué.

Dans ce cas, il convient de récupérer, compléter et retourner le dossier bleu « Vérification de ressources » au service intendance avant le **20 octobre 2022**. Passé ce délai, la bourse ne sera pas reconduite.

2. BOURSES NATIONALES : TRANSFERT DE BOURSES

Public concerné : Elèves lycéens boursiers en 2021-2022 et venant d'un autre établissement.

Il convient de récupérer auprès de votre ancien établissement :

- Le dossier rose « transfert de bourses sans vérification de ressources » si vous êtes admis dans la classe supérieure,
- Le dossier rose « transfert de bourses avec vérification de ressources » si vous êtes dans l'une des situations énoncées au dessus au paragraphe 1,

et de le rapporter au service intendance avant le **20 octobre 2022**. Passé ce délai, la bourse ne sera pas reconduite.